



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION LORRAINE

Direction régionale des
entreprises, de la concurrence, de
la consommation, du travail
et de l'emploi de Lorraine

Adresse postale

10, rue Mazagran
BP 10676
54063 NANCY Cedex

Direction

lorrai.direction@direccte.gouv.fr

Téléphone : 03.83.30.89.52
Télécopie : 03.83.30.89.79

Horaires d'ouverture au public :
du lundi au vendredi

08h30 – 12h00
13h30 – 17h00

ARRETE n° 01/2015 portant délégation de signature de M. JEANNOT
en matière d'actions d'inspection de la législation du travail
en faveur du Responsable du Pôle Travail

Le directeur régional, par intérim, des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi de Lorraine

Vu le code du travail, notamment son article R. 8122-11,
Vu le code de l'environnement,
Vu le code de la défense,
Vu le code de l'éducation,
Vu le code de l'action sociale et des familles
Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des
directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de
l'emploi,
Vu l'arrêté interministériel en date du 17 décembre 2014 chargeant M. Christian JEANNOT de
l'intérim de l'emploi de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la
consommation, du travail et de l'emploi de Lorraine,

ARRETE

Article 1^{er} :

Délégation permanente est donnée à Mme Marie-France RENZI, responsable du Pôle Travail, à
l'effet de signer, au nom du directeur régional, par intérim, des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi de Lorraine, les décisions ci-dessous
mentionnées :

- 1) Dans le cadre d'un recours hiérarchique aménagé prévu par le Code du travail, décisions de
confirmation ou d'infirmité de décisions administratives ;
- 2) Décisions accordant ou refusant:

Décisions	Code du travail
Agrément des services de santé au travail	D 4622-15 et suivants D 4622-35 et suivants
Dispense aménagement locaux risque incendie, d'explosion et évacuation	R 4216-32 -R 4227-55
Dispense aménagement locaux risque pyrotechnique	Article 89 du Décret 79-846 du 28.09.79
Equivalences formation travaux hyperbares	Arrêté du 24.03.2000 modifiant l'Arrêté du 28.01.91
Décisions d'homologation de dispositions générales (CARSAT -CRAM)	L 422-4 et R 422-5 code SS
Détermination des organisations syndicales représentatives pour la désignation des assesseurs des Tribunaux des Affaires de Sécurité Sociale	L 142-5 et R 142-10 code SS et Arrêté du 19.06.69
Décisions de refus d'enregistrement des contrats de professionnalisation	D 6325-3

Siège Direccte : Cité Administrative – Rue Chanoine Collin – 57000 METZ

www.lorraine.direccte.gouv.fr

Article 2 :

Mme Marie-France RENZI peut donner délégation à un ou plusieurs agents de l'inspection du travail placés sous son autorité aux fins de signer en tout ou partie les actes visés dans la présente délégation. Elle communiquera copie de sa décision de subdélégation au directeur régional, par intérim, des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Lorraine. Cette décision de subdélégation sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 3 :

L'arrêté n° 61/2012 en date du 05 octobre 2012 est abrogé.

Article 4 :

Le directeur régional, par intérim, des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Lorraine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Lorraine, ainsi qu'au recueil des actes administratifs des préfectures de la Meurthe-et-Moselle, de la Moselle, de la Meuse et des Vosges.

Nancy, le 14 janvier 2015

Le Directeur régional, par intérim



Christian JEANNOT